

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Présents : C. BAINIER, C. DEVANTOY, B. CESCA, P. LAVERGNE, D. NICOLAS, H. FRANÇOIS, C. BEAUVISAGE

Nomination d'un (e) secrétaire de séance :

Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal du 24 Janvier 2024.

## ✓ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion fait apparaître les chiffres suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	194.16
Excédent reporté 2022	57 035.83
Résultat de clôture :	57 229.99
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	15 867.20
Excédent reporté 2022	3 293.94
Résultat de clôture :	19 161.14

***Accord à l'unanimité***

## ✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Le compte administratif se présente de la manière suivante :

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	295 750.49 euros
Recettes :	295 944.65 euros
<b>Résultats de l'exercice 2023 :</b>	<b>194.16 euros</b>

### Section d'investissement :

Dépenses :	34 023.13 euros
Recettes :	49 890.33 euros
<b>Résultats de l'exercice 2023 :</b>	<b>15 867.20 euros</b>

***Accord à l'unanimité***

## ✓ AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal de Phaffans,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 57 229.99 €

**Propose d'affecter le résultat comme suit :**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	57 035.83
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :     EXCEDENT	194.16
DEFICIT	
<b>Résultat à affecter</b>	<b>57 229.99</b>
Solde d'exécution d'investissement	<b>+ 15 867.20</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement	-
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>0.00</b>
2) Report en fonctionnement R 002	<b>57 229.99</b>

***Accord à l'unanimité***

## ✓ Vote des taux 2023

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition établi par les services fiscaux pour 2024 avec les résultats suivants :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	397 900	34.40	136 878
Foncier non bâti	11 500	42.60	4 899
Taxe d'habitation	800	8.20	66
<b>TOTAL</b>			<b>141 843 (que l'on retrouve au C/73111)</b>

### **Accord à l'unanimité**

#### ✓ **Budget Primitif 2024**

Madame Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de budget 2024, comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 373 655.99  
Recettes : 373 655.99

#### Section d'investissement :

Dépenses : 142 479.13  
Recettes : 142 479.13

### **Accord à l'unanimité**

#### ✓ **TDE 90 : Renouvellement adhésion maintenance service informatique**

Renouvellement de l'adhésion maintenance informatique auprès de TDE 90 avec les prestations suivantes :

- *Prestation « informatique de gestion »*
- *Prestation « dématérialisation »*
- *Prestation « Sauvegarde des données »*
- *Prestation « Délégué à la Protection des Données mutualisé »*
- *Prestation « Saisine par voie électronique »*
- *Prestation « Connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source »*
- *Prestation « secrétariat de mairie »*
- *Prestation « dématérialisation des marchés publics »*

### **Accord à l'unanimité**

#### ✓ **AUTB : Adhésion**

Madame le Maire propose que la commune adhère à l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort. Cette dernière appréhende de nombreux domaines qui peuvent toucher notre commune comme l'habitat, mobilités, environnement et urbanisme....

Elle peut également réaliser des expertises et des documents d'urbanisme. L'adhésion est de 100 euros par an.

### **Accord à l'unanimité**

#### ✓ **Communes Forestières du Territoire de Belfort : Adhésion**

Madame le Maire propose que la commune adhère à l'Association des communes forestière du Territoire de Belfort. Elle a un rôle syndical pour défendre les communes propriétaires de forêts, elle propose des formations gratuites, elle peut faire une analyse cadastrale pour identifier entre autres les biens sans maître, elle met à disposition des adhérents un kit pour organiser l'affouage. Elle a un service en ligne réservé aux adhérents pour accéder à des documents utiles en matière de gestion de la forêt, une newsletter informant des actions engagées par le réseau des Communes forestières, et enfin un service de question en ligne.

L'adhésion est de :

- 91.48€ pour cette année (le calcul reposant sur la surface forestière communale et la recette moyenne de ventes de bois sur 3 ans)
- 35€ pour l'abonnement à la revue de la Fédération nationale des Communes forestières
- Hubert FRANÇOIS est nommé titulaire et Damien NICOLAS, suppléant.

### **Accord à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ✓ **FONGIBILITÉ DES CREDITS**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est

autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, Le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

**Accord à l'unanimité**

✓ **PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Lors de sa séance du 04 Décembre 2023, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents répondant aux critères d'attribution et ainsi proposer comme suit au comité social technique afin de connaître son avis.

Temps de travail du personnel concerné	Mode de calcul	TOTAL
24h/semaine	$(22*800)/35 =$	502.35
<b>TOTAL</b>		<b>502.35</b>

**Accord à l'unanimité**

✓ **Mise en œuvre d'un groupement de commande par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'achat de prestations de reliure et de restauration de registres**

L'idée de ce groupement est tout simplement de permettre une optimisation des coûts dans le respect des obligations imposées aussi bien par le code général des collectivités territoriales que par celui du patrimoine et naturellement celui de la commande publique. Il aura en outre une dimension scientifique puisqu'il associera les Archives départementales du département du Territoire de Belfort.

Ce groupement de commandes est relatif à :

1. La réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
2. De façon facultative, la restauration d'anciens registres pour ceux qui le voudront ;
3. Enfin, toujours de façon facultative, la fourniture de papier permanent.

**Accord à l'unanimité**

✓ **Renouvellement accord cadre – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement**

A l'occasion du renouvellement du marché départemental de fourniture et de livraison de sel de déneigement, Le Département a proposé aux communes du Territoire de Belfort de constituer un groupement de commande afin de le faire bénéficier de tarifs avantageux. Le groupement de commandes prendra fin aux termes de l'accord-cadre pour lequel il a été constitué, soit le 31 octobre 2028

**Accord à l'unanimité**

✓ **Demande de fonds de concours auprès du GRAND BELFORT – Mise en conformité assainissement Mairie/Ecole**

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de réaliser des travaux de mise en conformité de l'assainissement de la Mairie/Ecole. Le conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise MBO d'un montant de 28 618.80€ HT avec une aide financière demandée auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR d'un montant de 14 990.11 euros (soit 52.38% du H.T) ; Le reste à charge pour la commune est de 13 628.69.

C'est pourquoi le Maire propose de faire une demande d'aide au titre des fonds de concours auprès du Grand Belfort Agglomération d'un montant de 6 814.35€.

**Accord à l'unanimité**

✓ **Travaux de curage des fossés Rue de Lacollonge et Rue du Bourbet**

Travaux à compter du 15 avril et jusqu'au 31 mai 2024 (arrêté 18-2024)

✓ **Lampadaire Rue de la Tannerie :**

Madame le Maire a prévenu l'entreprise BAUMGARTNER qui doit nous informer dès qu'il sera intervenu.

✓ **Opération Nettoyage de la Nature :**

Un flash info sera envoyé à la population avec un coupon réponse pour organiser cette opération le samedi 25 Mai 2024 9h30.

✓ **Une Rose un espoir** sera de passage comme d'habitude dans le village le 28 avril 2024 de 14h à 15h un pot sera servi aux motards sous le préau de l'école.

✓ **Commission fleurissement :**

Convoquer les membres prévoir des plantations avec une majorité de vivaces et de végétaux.

La séance est levée à 20h10.